

La montagne de Val-Haut, les cluses de Barles et de Verdaches

un patrimoine naturel remarquable inscrit au réseau Natura 2000



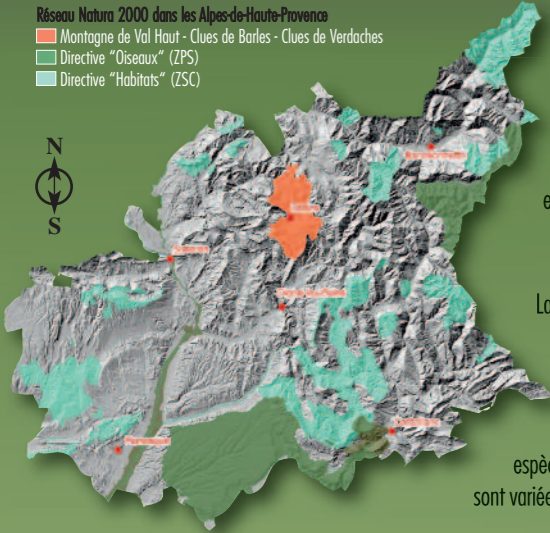
Le peuplement de Genévriers thurifères : un habitat au grand intérêt patrimonial

Natura 2000

un enjeu de développement durable des territoires ruraux

Réseau Natura 2000 dans les Alpes-de-Haute-Provence

- Montagne de Val-Haut - Cluses de Barles - Cluses de Verdaches
- Directive "Oiseaux" (ZPS)
- Directive "Habitats" (ZSC)



Natura 2000 est un réseau de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats, au niveau européen. Ce réseau a pour objectif une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité vis-à-vis des activités humaines. Chaque pays membre désigne des sites en application des directives européennes "Oiseaux" (1979) et "Habitats-Faune-Flore" (1992).

Pourquoi préserver la biodiversité ?

La biodiversité désigne la richesse biologique. Elle se manifeste à plusieurs niveaux : sur le plan paysager, au niveau des espèces animales et végétales et sur le plan génétique. Les paysages constitués de plus de milieux renferment plus d'espèces et résistent mieux aux impacts écologiques. De même, plus les espèces forment de grosses populations, plus les combinaisons de gènes sont variées et leur permettent de s'adapter aux modifications de leur habitat.

En Europe : 27 522 sites
 En France : 1 776 sites
 En région PACA : 129 sites
 Dans les Alpes-de-Haute-Provence : 27 sites Natura 2000
 Le site "Montagne de Val-Haut - Cluses de Barles - Cluses de Verdaches" représente 4,8 % de la surface départementale Natura 2000.

Une grande responsabilité de conservation de la biodiversité à l'échelle européenne, nationale et régionale

Ce site s'étend sur 13 197 ha, concerne 9 communes. Il est soumis aux influences méditerranéenne et alpine ; les habitats naturels sont majoritairement des milieux ouverts ou semi-ouverts agropastoraux ; 79,22 % de son territoire est concerné par un habitat d'intérêt européen (5 962 ha), d'intérêt prioritaire en Europe (242,27 ha) ou est un habitat d'espèce d'intérêt européen (4 251 ha).

Une gestion contractuelle et volontaire

La France a fait le choix d'une gestion de la biodiversité contractuelle et volontaire. Elle offre la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par le biais de contrats de gestion en vue du maintien ou de la restauration de l'état de conservation des habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt européen.



La gestion conservatoire : un contrat Natura 2000 pour favoriser la régénération du Genévrier thurifère

Les peuplements de Genévriers thurifères constituent des habitats relictuels, rares, d'intérêt prioritaire en Europe et localisés, en France, uniquement dans les Alpes sud-occidentales. Le Genévrier thurifère est un arbre à feuilles persistantes et à croissance lente qui peut devenir multicentenaire 1. Il s'est adapté au fil des ères géologiques aux variations climatiques et s'est réfugié, localement, lors de la dernière glaciation, dans les barres rocheuses de la cluse de Barles. Cette essence acclimatée aux milieux secs, très chauds, ensoleillés mais aussi aux froids intenses a progressivement colonisé le replat sur sol superficiel sous la crête du Barri à la faveur d'une baisse de la pression pastorale au milieu du 19^e siècle. Depuis, il se régénère et prospère en un peuplement peu dense 2.



Le Genévrier thurifère vert foncé contraste avec l'Érable de Montpellier aux couleurs orange vif 3 en automne et confère à cet habitat un fort intérêt paysager 2.

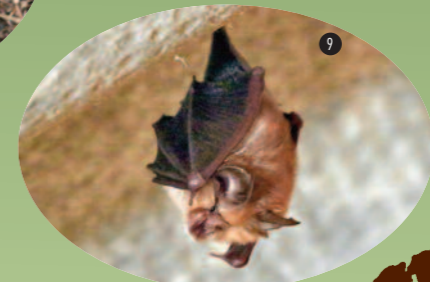
En automne et en hiver, les Genévriers thurifères procurent une nourriture appréciée par les oiseaux frugivores qui assurent en échange la dissémination des graines. Cet habitat très spécialisé abrite une faune et une flore adaptées, d'intérêt patrimonial comme l'Apollon 4, l'Azurée du serpolet 5, le Léopard vert 6, le Carabe de molini 7, la Fritillaire à involucre 8. Ce peuplement clair en mosaïque avec des pelouses et des prairies de fauche alentour offre aussi des territoires de chasse favorables aux chauves-souris, comme le Petit rhinolophe 9.



La déprise agricole et pastorale a favorisé la colonisation de la pelouse anciennement pâturée du Barri, par le Pin sylvestre, les Genévriers communs, les Genêts cendrés et les Érables de Montpellier. Ce peuplement exceptionnel est ainsi menacé par la concurrence des arbres et certains arbustes comme le Genêt cendré à croissance beaucoup plus rapide que celle du Genévrier thurifère. Afin de préserver cet habitat d'intérêt prioritaire à l'échelle européenne, un contrat Natura 2000 a permis le dégagement des jeunes Genévriers thurifères et des adultes en vue de favoriser la régénération.



Ce contrat Natura 2000 de 5 ans a été conclu sur une parcelle privée de 3,1 ha. Les travaux de coupe et de débroussaillage ont été financés à 100 % par des crédits européens (53 %) et d'État (47 %).



Participez à la préservation de cet habitat unique et fragile

